

COMITE DE SUIVI – CARRIERES DE QUENAST (SAGREX)

Procès-verbal de la réunion du 23 février 2022

Représentants de la commune	Mme Patricia Venturelli, <i>Bourgmestre</i> M. Léon Jadin, <i>Conseiller communal</i> M. Philippe Hauters, <i>Conseiller communal</i> M. Jean-Paul Denimal, <i>Echevin de l'environnement</i> M. Patrick Ophals, <i>Echevin du Commerce et des Entreprises</i> M. Alain Zegers, <i>Conseiller communal</i> M. Gwennaël Haeck, <i>Conseiller en environnement</i> Mme Stéphanie Brichart, <i>Agent du Service Environnement (Secrétaire)</i>
Représentant des carrières	M. Cédric Taelman, <i>Responsable opérationnel</i> M. Luc Thirionet, <i>Responsable production</i> M. Pierre Van Landschoot, <i>Responsable de la Carrière de Quenast</i>
Comité de riverains	Mme Célie Van Audenhaege M. Marc Degand Mme Anne Tilmont
Excusés	M. Grégory Hémerijckx <i>Echevin de la jeunesse et de la cohésion sociale</i>

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la réunion du 2 décembre 2021 ;
- 2) Suivi du tir de mines du 08 février 2022 ;
- 3) Divers (Glissement de terrain, ...).

Début de la séance 18h15

1) Approbation du PV de la réunion du 2 décembre 2021

Mme Venturelli ouvre la séance en invitant les participants à faire part de remarques relatives au PV de la réunion du 02/12/2021. Les remarques ayant déjà été envoyées par mail, il n'y a pas de commentaire supplémentaire de la part des membres du comité de suivi.

Un représentant de SAGREX, M. Thirionet, est invité à se présenter brièvement. Il est responsable production du site de Quenast.

M. Taelman précise qu'en cas de questions techniques et spécifiques relatives aux tirs de mines, M. Thirionet est la personne désignée pour y répondre.

2) Tir de mines du 08 février 2022

Mme Venturelli explique qu'elle a reçu plusieurs plaintes téléphoniques de riverains (principalement de la cité Germinal) relatives aux vibrations à la suite des tirs de mines du 8 février 2022.

M. Van Landschoot explique, à l'aide d'une présentation PowerPoint (jointe à ce PV), le déroulement des tirs de mines, le processus de récolte d'informations relatives aux tirs et leurs interprétations afin d'ajuster les tirs suivants.

M. Taelman, explique la disposition des charges ce jour-là et indique que certaines fractures présentes naturellement dans la roche ont des directions préférentielles, qui peuvent, par exemple, impacter plus fortement une zone, comme celle de la Cité Germinal.

A la suite de l'analyse de données des sismographes du tir du 8 février 2022, SAGREX a pris la décision de diviser la charge de colonne en 2 pour le tir prévu le 17 février 2022. En effet, les relevés du tir du 8 février 2022 montraient que les valeurs de vibrations flirtaient avec les limites pour les bâtiments classés (norme DIN4150).

Après réajustements, pour le tir du 17 février, les relevés des sismographes montraient des valeurs plus basses, conformes à la norme DIN4150. Cependant, M. Taelman explique que diviser la charge en deux est une intervention extrêmement complexe au niveau technique. De plus, elle prend plus de temps, mais permet aussi de régler le tir de manière plus précise.

M. Jadin demande où est placé le sismographe le plus proche ?

M. Van Landschoot répond à la Cité Germinal.

M. Jadin demande de préciser si les sismographes sont déplacés.

M. Van Landschoot répond qu'effectivement, ils peuvent être déplacés.

M. Jadin demande si la qualité de la roche a une influence sur les vibrations. En effet, la roche de cette partie de la carrière est de moins bonne qualité comme elle a été remaniée.

M. Taelman répond que la roche est plus fragmentée et donc moins homogène que dans le fond de la carrière. Il rajoute que les sismographes ont uniquement la capacité de calculer les vibrations au niveau du sol et non l'onde sonore. De plus, la météo peut aussi jouer un rôle dans le déroulement des événements. En effet, la couverture nuageuse peut influencer l'onde aérienne.

Il est cependant à noter que les évolutions techniques permettent de diminuer les vibrations.

M. Hauters demande le nombre de sismographes détenus par la carrière.

M. Van Landschoot répond : 3 sismographes pour encadrer la zone.

Mme Van Audenhaege demande si chaque tir génère une analyse.

M. Van Landschoot lui répond que ce n'est pas systématique mais qu'il est prévu de relier les sismographes à des modems afin d'avoir accès aux données en temps réel.

M. Thirionet ajoute qu'actuellement la récolte des données est chronophage. En effet, ils doivent se déplacer sur le site de chaque balise, enregistrer les données sur une clé USB et les lire.

M. Hauters demande le nombre de tirs annuels et ceux qui flirtent avec la limite.

M. Van Landschoot lui répond qu'il y a environ 80 tirs par an.

M. Taelman intervient en précisant que c'est difficile d'évaluer le nombre de tirs qui flirtent avec la limite de la norme mais estime ce chiffre à environ 1 sur 30. Il précise qu'en cas de problème géologique, il y a une réorientation des tirs pour changer la direction de la « vibration ».

M. Jadin demande les limites prévues de la future extension de la carrière en direction de la cité Germinal par rapport à la limite boisée.

M. Van Landschoot lui répond que l'extension de l'exploitation du porphyre se limitera à une distance de 50 m par rapport à la limite autorisée par le permis.

Mme Tilmont demande quels sont les facteurs qui déterminent si les maisons sont fissurées par des explosions ou par d'autres causes (nappes phréatiques,...), est-ce que ces tirs peuvent endommager les maisons ?

M. Taelman répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de cas.

M. Van Landschoot rajoute que si les fissures sont présentes à un moment différent de l'explosion, il n'y a pas de lien de cause à effet.

Mme Tilmont demande qui vient constater les dégâts.

Mme Venturelli répond que ce sont des experts mandatés par les assureurs. Si un doute est émis quant à la responsabilité de la carrière, il y a éventuellement une contre-expertise faite par la carrière.

Mme Van Audenhaege demande si la carrière mettra systématiquement en pratique la division de charge à cet endroit-là.

M. Van Landschoot répond par l'affirmative pour cet endroit, mais pas systématiquement pour les autres endroits, car ce n'est pas partout nécessaire.

3) Affaissement de la Motte

M. Jadin demande pourquoi Mme Vandekerkoven n'est pas invitée à la réunion de ce soir.

Mme Venturelli répond que les détails sur le glissement de terrain ne seront pas abordés aujourd'hui. Une nouvelle réunion concernant les points relatifs aux résultats des analyses sera prévue lorsque SAGREX aura les résultats des analyses. Dès lors, Mme Vandekerkoven sera conviée à cette réunion.

M. Van Landschoot indique que le rapport est attendu pour avril.

M. Taelman ajoute que l'étude est longue et que toute la zone est étudiée (stockage actuel et extension). Après avoir obtenu les premières données, on peut déduire que les terres n'ont plus bougé depuis décembre malgré la météo humide.

Mme Venturelli propose de faire le prochain comité de suivi fin avril/début mai.

A l'avenir, la commune essaiera d'organiser les réunions via Doodle afin de proposer 2 ou 3 dates pour les prochaines réunions du Comité.

4) Divers

M. Van Audenhaege demande s'il existe d'autres rapports plus récents sur les poussières que ceux qui lui ont été fournis (données de 2014).

M. Taelman lui répond que les données des jauges Owen sont partagées en comité.

La personne la plus compétente en la matière est Mme Maeck ; elle sera présente lors de l'évocation de ces sujets en Comité et pourra répondre au mieux à sa question.

Mme Van Audenhaege demande si elle communiquera des informations sur les quantités de poussières et/ou leur composition.

M. Van Landschoot répond que les deux types de données seront communiquées.

Mme Venturelli ajoute que les jauges Owen sont aussi influencées par d'autres facteurs : moissons, sable, ...

Mme Van Audenhaege demande si la commune a la volonté de mettre à jour les données de 2014, relatives aux poussières.

Mme Venturelli lui répond que ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. Hauters interpelle Mme Ventuelli sur la possibilité de publier les PV.

Elle lui répond que la question sera posée au Collège du 24 février et qu'elle ne connaît pas encore la réponse du Collège. Il y a des données à caractère privé qui ne peuvent être publiées. Dès lors, si le

Collège devait émettre son accord, cela prendrait du temps de tout régir convenablement (respect du RGPD, anonymisation de certaines informations,...).

M. Taelman précise également que des données spécifiques et techniques sont dévoilées concernant SAGREX et qu'elles ne peuvent en aucun cas être diffusées par rapport à la concurrence (ex : volumes de vente) et indique que d'autres communes fournissent seulement certains extraits des PV mais pas toutes les infos.

M. Hauters rétorque que cela n'a pas d'intérêt de diffuser un PV 3 ou 4 mois après la réunion.

Mme Venturelli lui rappelle qu'un PV ne peut être diffusé avant d'avoir été validé, et que réorganiser la méthode de travail des employés pour effectuer ce travail demande du temps.

Mme Tilmont interpelle les représentants de SAGREX en leur faisant part de son impression d'opacité des informations de la part des carrières. Elle a rencontré des difficultés à trouver les données de contact.

Mme Venturelli lui répond que les citoyens ne doivent pas hésiter à relayer leurs questions vers la commune et plus spécifiquement vers le Service environnement qui fera suivre vers Sagrex. En fonction des demandes, certains points pourraient être inscrits à l'ordre du jour d'un prochain comité de suivi.


Mme Tilmont signale la présence de boues excessives à la rue de Rebecq et la route industrielle. Selon elle, le problème n'est toujours pas réglé.

M. Van Landschoot indique que le système de lavage pour les roues des camions était à l'arrêt pendant un moment, comme déjà expliqué lors du dernier Comité, mais que le problème est depuis résolu.

M. Taelman précise à Mme Tilmont qu'elle ne doit pas hésiter de contacter SAGREX lors d'un problème rencontré et qu'ils essayeront, dans la mesure du possible, de palier aux désagréments.

Clôture de la séance 19h30.

La Secrétaire,



Stéphanie BRICHART

La Présidente,



Patricia VENTURELLI